

Bruxelles, le 14 avril 1983  
Paris,

EMBARGO: le 14.4.84 à 15H00

"L'EUROPE ET LA CRISE. L'EUROPE EN CRISE?"

Allocution de M. Gaston E. THORN  
Président de la Commission des Communautés Européennes  
à la Ligue européenne de Coopération Economique

Paris, jeudi 14 avril 1983

---

SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI

Monsieur le President, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire l'honneur et le plaisir que j'éprouve aujourd'hui à prendre la parole devant vous. Très aimablement, les organisateurs de cette rencontre m'ont laissé toute latitude dans le choix du sujet. J'userai de cette liberté pour vous exposer tout simplement la situation actuelle de la Communauté ainsi que les perspectives qui s'ouvrent à elle pour les deux, trois mois à venir.

Je le ferai sans fard - c'est là un devoir d'honnêteté à l'égard d'une assemblée aussi au fait des réalités européennes que la vôtre. Je ne vous cacherais donc pas que la situation est sérieuse et qu'elle peut rapidement déboucher sur une crise européenne de grande ampleur.

Non pas, en disant ceci, que j'aie perdu foi en l'Europe, mais nous faisons actuellement face à une situation particulièrement complexe que seul un effort considérable - un sursaut - permettra de maîtriser.

I. Je n'ai pas, rassurez-vous, perdu foi dans les Institutions européennes. Cette foi se nourrit des enseignements que je tire de la vie communautaire, qu'il s'agisse du bilan de vingt-cinq années du Traité de Rome, mais aussi d'un passé plus proche : celui des deux années que je viens de passer à la tête de la Commission des Communautés européennes.

Il n'y a pas lieu je crois d'insister devant vous sur les nombreux aspects bénéfiques de la construction européenne : la paix retrouvée, l'essor économique sans précédent, l'autosuffisance alimentaire, la libre circulation

des biens et des personnes, les liens de coopération privilégiés noués avec nombre de pays du Tiers Monde. Je les rappelle seulement car, dans la morosité de l'instant, on a trop souvent tendance à minimiser l'importance de l'acquis.

Si l'on se tourne vers un passé plus récent, il existe aussi des motifs de satisfaction. Dans un contexte économique difficile - J'y reviendrai - la Communauté a réussi à maintenir vis-à-vis de l'extérieur une cohésion remarquable. Je pense ici en particulier aux négociations avec les Etats Unis sur l'acier, l'été dernier /malheureusement, il semble qu'il faudra, pour les aciers spéciaux, sur le métier remettre notre ouvrage/ à la position commune défendue devant la Conférence ministérielle du GATT en novembre dernier ou encore aux récentes négociations avec le Japon. Il s'agit, il est vrai, d'accords de type "défensif", mais ils apportent la preuve de la cohésion communautaire.

Sur le plan interne, l'élément le plus positif est certainement l'adoption en janvier dernier d'une politique commune de la pêche. Ce pas, difficilement franchi après des années de négociation, témoigne à son heure que la dynamique communautaire n'est pas morte.

Mais, pour le reste, la mécanique s'essouffle. Bien sûr, la vie communautaire se poursuit, la gestion courante des affaires est assurée. Et il est, croyez-moi, assez extraordinaire de voir que la construction communautaire a résisté aux tensions que provoque la crise ! Mais s'en contenter, ce serait malgré tout singulièrement manquer d'ambition.

La Communauté, en effet, ne peut survivre qu'en

progressant et en répondant aux défis de l'heure. Et, sur ce point, je dois avouer que nous avons rencontré quelques désillusions.

Il me suffit, à cet égard, de mentionner les suites très insuffisantes données à la réponse apportée par la Commission en 1981 au Mandat qui lui avait été confié par le Conseil, un an auparavant. Et pourtant, à l'issue d'une réflexion approfondie sur l'avenir communautaire, la Communauté proposait un ensemble complet d'orientations autour de trois axes : relance de l'intégration par le développement des politiques communautaires, réforme et adaptation de la P.A.C., recherche de correctifs aux problèmes budgétaires.

II. A quoi attribuer ces échecs relatifs, cet essoufflement ? les causes en sont multiples. Au risque de schématiser, j'en isolerai deux, qui ne sont d'ailleurs pas sans rapports :

- la crise économique, avec ses aspects spécifiquement européens,
- la dilution progressive du consensus entre Etats membres, sans lequel une communauté ne peut correctement fonctionner.

Je crois pouvoir faire, devant vous, l'économie d'une description de la crise. Permettez-moi simplement, après avoir rappelé que la Communauté compte aujourd'hui 11,3 millions de chômeurs, soit plus que la population totale de la Belgique, d'insister sur les faiblesses spécifiques à l'Europe que cette crise a révélées :

- Inaptitude particulière à la création d'emplois.

Il n'y a qu'en Europe que le chômage, hélas, augmente encore pour la onzième année consécutive;

- vieillissement de notre appareil productif (siderurgie, construction navale, industrie textile, etc),

pays pourrait s'en sortir seul ? J'ose esperer que non.

A cette situation de crise, exterieure à la construction communautaire et que nous subissons, s'ajoutent, il faut le reconnaître, des facteurs internes qui affaiblissent également la cohesion communautaire. Je veux parler là de certains des effets des deux élargissements intervenus en 1973 et en 1981. Que l'on me comprenne bien ! Il ne s'agit nullement de les critiquer. Car l'élargissement est facteur d'enrichissement mutuel et l'expérience que nous avons vecue l'a montré. Mais il faut bien par ailleurs constater, sans porter de jugement de valeur, que l'accroissement du nombre des membres d'une communauté affaiblit son homogénéité et rend plus aléatoire la recherche du consensus entre ses Membres. Depuis 10 ans, nous n'avons jamais vraiment voulu regarder cette réalité en face. Mais elle s'impose à nous et nous ne pouvons plus l'ignorer.

Ces difficultés, en quelque sorte mécaniques, se sont trouvées nettement aggravées d'une part, du fait de la crise, qui n'incite guère à la compréhension et à la solidarité, d'autre part en raison de la pratique institutionnelle communautaire. Il est clair, en effet, que la recherche systématique de l'unanimité, en vertu du soi-disant "compromis de Luxembourg", a très largement paralysé l'activité communautaire. Celle-ci avance désormais au gré ... du plus lent ! Ainsi se sont trouvés progressivement bloqués devant le Conseil de Ministres des dossiers essentiels pour l'avenir de la Communauté.

La conjugaison de tous ces facteurs, crise économique, vieillissement industriel, tentations protectionnistes, tâtonnements vers un nouveau consensus, recherche systématique de l'unanimité, contribuant à expliquer l'affaiblissement

relatif de la Communauté.

III. Peut-on s'y résigner ? Certainement pas. Car l'heure de l'action ne peut plus être différée. D'une part, la crise appelle d'urgence des mesures énergiques (soutien à l'investissement, lutte contre le chômage des Jeunes ...). D'autre part, des décisions rapides s'imposent sur toute une série de grands dossiers communautaires qui sont devenus étroitement interdépendants les uns des autres et qui exigent donc des réponses simultanées. (marché unique, élargissement, régime des produits agricoles méditerranéens, ressources propres de la Communauté, problème budgétaire britannique ...). A défaut de réponse sur ces dossiers, la Communauté entrerait dans une crise grave.

Seule une décision politique d'ensemble peut débloquer ces dossiers. En raison d'une conjoncture chargée, le Conseil Européen de mars dernier à Bruxelles n'a pu la prendre, ce qui suscite d'ailleurs des interrogations sur son rôle et son existence mêmes. C'est donc au Conseil Européen de Juin, à Stuttgart, que s'offre une dernière chance d'éviter la crise.

La Commission a déjà fait et fera très rapidement dans les divers domaines des propositions qui permettront de jeter les bases d'une telle décision. Je ne vous infligerai pas la liste détaillée de ces propositions. Si vous me le permettez, je me contenterai, peut-être arbitrairement, de développer devant vous trois idées qui me tiennent à cœur et qui seront au centre de l'action de la Commission dans sa lutte contre la crise et le chômage au cours des prochains mois : la convergence économique, l'achèvement du marché intérieur, la politique industrielle.

a. La convergence économique :

La Commission plaide depuis longtemps en faveur de la convergence des stratégies économiques des Etats membres.

L'interdependance économique est en effet telle entre nos pays que personne ne peut se faire d'illusion sur les chances de réussite d'une action isolée.

Pis que cela, et nous l'avons bien vu : des mesures mises en oeuvre en ordre dispersé créent entre les économies concernées des tensions si importantes qu'elles pourraient conduire à mettre en danger certains acquis essentiels du Marche Commun.

La convergence est donc indispensable, à la fois pour exploiter efficacement les marges de manoeuvre disponibles pour une reprise et aussi pour conjurer les tentations protectionnistes.

Je constate avec satisfaction que les querelles de doctrine qui ont parfois opposé les Etats membres s'estompent, contribuant ainsi à une certaine convergence. La nécessité du respect des grands équilibres économiques se fait sentir partout - et je me félicite à cet égard des mesures courageuses récemment adoptées par le Gouvernement français dans ce domaine - et partout aussi me paraît progresser l'idée d'un soutien de l'activité économique, dans un climat qui paraît relativement plus favorable qu'il y a quelques mois à une reprise.

La Commission s'emploiera, pour sa part, à favoriser cette convergence et cette reprise, au niveau communautaire comme au niveau mondial :

- au niveau communautaire, elle a déjà fait des propositions, notamment pour la relance de l'investissement. Elle entend également renforcer le système monétaire européen qui, par les disciplines qu'il impose, mais aussi par les solidarités qu'il crée, est devenu le point d'ancrage d'une politique économique concertée. Le récent réajustement monétaire vient, je crois,

d'en apporter la démonstration :

- au niveau mondial, la Commission entend obtenir du Sommet économique occidental de Williamsburg, auquel elle participe, qu'un effort de cohérence soit entrepris afin de profiter de la reprise qui s'amorce et d'éviter, par le maintien du taux d'intérêt trop élevés, que ne soit découragé l'investissement.

b. Le marché intérieur

L'existence d'un grand marché intérieur complètement unifié est un facteur décisif pour rebâtir la puissance industrielle de l'Europe. C'est vrai pour tous les secteurs pour toutes les entreprises; en raison aussi bien des économies d'échelle que de la sécurité qu'apporte l'accès à un vaste marché.

Cet atout du marché unifié nous fait cruellement défaut aujourd'hui. En effet, dans les conditions actuelles, trop d'industriels refusent le risque de s'organiser au niveau européen en raison des discriminations liées au maintien de cloisonnements nationaux. Les entreprises européennes sont donc tentées d'organiser autrement leur stratégie, notamment en se laissant séduire par des coopérations externes à la Communauté.

Pour rompre ce cercle vicieux, il faut que la Communauté décide d'achever rapidement l'unification de son marché intérieur dans tous ses aspects. Ce n'est que s'ils acquièrent cette conviction que les opérateurs économiques, anticipant l'ouverture des marchés nationaux, modifieront en conséquence leur comportement. Alors, mais alors seulement, on assistera à une nouvelle phase de rapprochement entre firmes européennes.

L'action de la Commission en cette matière s'est déjà traduite par un grand nombre de propositions dans une série de domaines essentiels pour l'activité des entreprises : entraves techniques aux échanges, commandes publiques, environnement juridique des entreprises, libre circulation des personnes et des services. Mais elles se sont, je dois l'avouer, enlisées au Conseil de Ministres. A la suite des Conseils européens de Copenhague et de Bruxelles, un nouvel effort est en cours pour permettre l'adoption d'un "paquet" de mesures préliminaires. Des progrès ont déjà été accomplis, en particulier dans le domaine des normes. Mais un gros effort reste à faire, si l'on veut adopter ce premier "train" de mesures en juin.

### c. Le développement industriel et technologique

En matière industrielle, la Communauté ne peut se contenter d'organiser le repli des secteurs en déclin. Sans doute est-il indispensable de restructurer la sidérurgie, le textile, les chantiers navals, ... afin de rétablir leur compétitivité. Et la Commission, dans ces domaines, entend exercer pleinement ses responsabilités, qui sont particulièrement lourdes.

Mais il lui faut parallèlement contribuer au développement des industries les plus compétitives et soutenir le rythme du progrès technologique. Ici encore, la dimension communautaire est essentielle. Les politiques industrielles nationales n'ont pas réussi à donner à l'industrie européenne un avantage sur ses concurrents. Bien au contraire, notre compétitivité à l'égard de ceux-ci s'érode progressivement. pourquoi ?

Parce que la dimension nationale est devenue insuffisante pour réaliser les économies d'échelles indispensables, parce que le "compartimentage" des marchés fait obstacle au développement des entreprises | .

Dans ces conditions, la Communauté doit agir selon deux axes complémentaires :

- Il faut tout d'abord créer, "horizontalement", les conditions générales nécessaires au développement industriel et technologique dans la Communauté. L'achèvement du marché intérieur, dont j'ai parlé tout à l'heure, est la pièce maîtresse de ce dispositif. S'y ajoutent les efforts déjà entrepris en matière de recherche et d'innovation (cf. en particulier le programme cadre de recherche et de développement pour la période de 1984-1987 proposé par la Commission) ainsi que dans le domaine des économies d'énergie.

- Mais cet effort horizontal ne permettra pas à lui seul de résoudre le problème. Il faut désormais envisager aussi des actions sectorielles à l'échelon communautaire pour susciter coopérations et regroupements et retrouver à terme la 'parité concurrentielle' avec les Etats Unis et le Japon. La Commission et le Conseil se sont engagés dans cette voie en novembre dernier, dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, avec un programme scientifique européen, de recherche dans les technologies de l'information (ESPRIT). Ce programme, qui associe l'industrie et la Communauté, et qui est financé conjointement par elles, associe les meilleures équipes de recherche et de développement des principaux producteurs européens d'une part, et des petites et moyennes entreprises les plus dynamiques d'autre part. Et je dois dire que ce programme suscite d'ores et déjà un intérêt considérable :

quelques semaines seulement apres le lancement des appels d'offre pour la phase dite "pilote"; deux cents propositions emanant de six cents sociétés sont déjà parvenues à la Commission !

La Commission utilisera dans les prochains mois la même démarche pour un autre secteur de pointe : la biotechnologie. Elle étudie également pour le mois de mai-juin une autre initiative industrielle de grande ampleur.

Ce calendrier peut vous paraître serré mais il nous reste, en fait, peu de temps pour conserver la maîtrise et l'indépendance de notre appareil industriel et technologique. Si, dans les deux ou trois années à venir, nous n'unissons pas nos forces à l'échelon communautaire, nous risquons, dans la plupart des domaines d'avenir, d'être définitivement éliminés de la compétition technologique. L'accueil favorable réservé au programme ESPRIT montre, me semble-t-il, que le message a été compris par les intéressés.

X . . .

X

X

Convergence économique, achèvement du marché intérieur, développement industriel et technologique, trois dossiers essentiels à mes yeux pour la lutte contre la crise et le déclin économique. Mais ce ne sont pas les seuls sur lesquels le Conseil européen de Stuttgart aura à se pencher.

A côté de ces thèmes prioritaires, on ne peut oublier l'élargissement à l'Espagne et au Portugal. Un engagement solennel a été pris, nous devons le tenir. Et pour cela, résoudre le problème particulièrement complexe des productions méditerranéennes.

On ne peut, pas plus, oublier que la Communauté a presque atteint la limite de ses ressources propres. Sans doute existe-t-il des actions, et non des moindres, qui ne nécessitent que peu ou pas de moyens financiers (par exemple l'achèvement du marché unique). Mais contraindre la Communauté à rester à l'intérieur des limites actuelles figerait ses moyens d'action. Je ne connais pas d'exemple dans l'histoire où l'on priverait arbitrairement de moyens une institution que l'on proclame vouloir développer.

On ne peut enfin oublier la question budgétaire britannique et la nécessité de trouver une solution équitable à long terme, solution qui fasse appel au développement de politiques

communautaires et non pas à de purs transferts financiers.

Sur tous ces points, le Conseil européen de Juin ne peut différer sa réponse, sans risquer de provoquer une crise grave dans la Communauté, tant ces questions sont aujourd'hui imbriquées et tant elles sont essentielles au bon fonctionnement et à la crédibilité de la Communauté. Mais n'attendons pas de cette réponse des miracles ! Le Conseil européen n'a pas à entrer dans le détail technique des dossiers; son

rôle est de donner l'impulsion politique. Il faudra donc ensuite maintenir cette impulsion dans les différents Conseils chargés d'examiner les dossiers.

Je n'exclus pas, d'ailleurs, que les discussions du Conseil européen puissent être prolongées, avec le soutien actif de la Commission, dans un cadre quelque peu différent. Depuis un an bientôt, j'ai, à plusieurs reprises, parlé d'une nouvelle Conférence de Messine. L'idée a fait son chemin. Nous ne pouvons plus aujourd'hui échapper à un débat de fond sur la vision que se font les uns et les autres de la Communauté et sur la nature du consensus qui unit et qui devrait unir les dix Etats membres.

Il est temps, vingt-cinq ans après l'entrée en vigueur du Traité de Rome, de réfléchir à nouveau à ce consensus et d'adopter un ensemble équilibré de mesures qui permette à chaque Etat membre de se reconnaître dans notre Communauté, qu'il soit prospère ou moins prospère, qu'il soit à vocation à dominante agricole ou essentiellement industrielle, qu'il appartienne au Nord de l'Europe ou à la Méditerranée.

Alors, seulement, nous aurons bâti l'Europe de la deuxième génération.